

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00490

**MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN –
TRAVAUX DE REHABILITATION DES SOLS, CIMAISES ET
TRAITEMENT D'AIR - ATTRIBUTION DES LOTS N°1-2-4-5**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des travaux de rénovation des sols, des cimaises et des installations de traitement d'air au Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne (MAMC),

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis via la consultation parue sur UsineNouvelle.com et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole le 21/02/2023,

CONSIDERANT que cette consultation comportait cinq lots :

- Lot 1 : Désamiantage,
- Lot 2 : Plâtrerie-peinture menuiseries intérieures,
- Lot 3 : Revêtements de sols,
- Lot 4 : Electricité,
- Lot 5 : CVC,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, le 27/03/2023 à 12h00, vingt et un candidats ont remis une offre dans les délais, répartis comme suit :

01 DESAM	13	STOP AMIANTE (30)
	22	CLEARSTONE (69)
	4	EGD RHONE ALPES (69)
02 PLATRER	21	CLEMENTE (42) - CFL
	19	BOULLIARD (42) - EPS
03 SOLS	5	RESINEURS MEDITERRANEE (30)
	20	4 M France (10 - 63)
	7	FLIPO SOLS INDUS (38)
	6	APPLIC RESINE (45)
	14	PEINTA CONCEPT (69)
	9	EUROSYNTEC (94)
	10	PROSOL TECHNOLOGIE (25)
	8	SOLTEC RESINE (95)
	2	AB COLOR (25)
	3	SATIBAT CHAPE (43)
	1	BATIRESINE (45) - pas d'attestation

RECU EN PREFECTURE

Le 17 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230509-C20230049010

Date de mise en ligne : 17 mai 2023

04 ELEC	11	INEO RHONE-ALPES AUV (69)
	16	SPIE Building Solutions (69)
05 CVC	18	EIFPAGE ES CLEVIA (69)
	12	HERVE THERMIQUE (42)
	17	REY (42)

CONSIDERANT que l'offre du candidat BATIRESINE pour le lot 3 a été déclarée irrégulière car ce dernier n'a pas joint l'attestation de visite exigée dans le règlement de consultation,

CONSIDERANT que par un avis rectificatif du 08 mars 2023, les variantes ont été autorisées dans le cadre du lot 3,

CONSIDERANT que les offres régulières ont été analysées conformément aux critères définis dans le règlement de consultation à savoir la valeur technique pondérée à 60 % et le prix des prestations pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que l'attribution du lot 3 fera l'objet d'une décision spécifique,

CONSIDERANT que suite à l'analyse, les offres suivantes apparaissent comme étant économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : CLEARSTONE,
- Lot 2 : CLEMENTE,
- Lot 4 : INEO RHONE-ALPES AUVERGNE,
- Lot 5 : REY,

CONSIDERANT que dans le cadre du lot 5, la prestation supplémentaire éventuelle relative à la peinture des réseaux CVC est retenue,

DECIDE

ARTICLE 1

Les marchés pour réaliser les travaux de réhabilitation du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne pour les sols cimaises et traitement d'air sont conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Désamiantage : CLEARSTONE, Parc d'activité Val de Charvas, 69360 Communay, Siret n°82452475500025,
- Lot 2 - Plâtrerie-peinture menuiserie intérieure : ENTREPRISE E. CLEMENTE, 16 rue Jean Sébastien Bach, 42000 Saint-Etienne, Siret n°30959854800035,
- Lot 4 - Electricité : INEO RHONE ALPES AUVERGNE, 26 rue de la Télématicque, 42000 Saint-Etienne, Siret n°40989912700081,
- Lot 5 - CVC : REY SA, ZI de la Chauvetière, 19 rue du Vercors, 42100 Saint-Etienne, Siret n°58450058100023.

ARTICLE 2

Les montants des marchés sont fixés par lot selon la répartition suivante, payable selon l'avancée des études et des travaux :

- Lot 1 : Désamiantage : 242 710,18 € HT soit 291 252,22 € TTC,
- Lot 2 : Plâtrerie-peinture menuiseries intérieures : 1 199 115,00 € HT soit 1 438 938,00 € TTC,
- Lot 4 : Electricité : 239 451,82€ HT soit 287 342,18 € TTC,
- Lot 5 : CVC : 910 337,15 € HT soit 1 092 404,58 € TTC.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours (2023), sur l'opération 294 gestionnaire DCAF du budget principal.

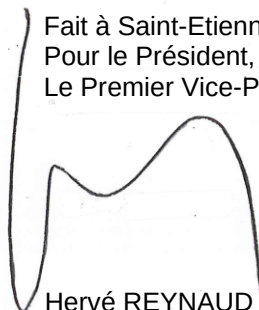
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 17/05/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and curves, positioned above the printed name.

Hervé REYNAUD